



## Donations manuelles déguisées

Par **VictoriaC**, le **24/08/2015** à **10:08**

Bonjour,

Tout d'abord je m'excuse de ne pas bien connaître le vocabulaire juridique. Voici un récapitulatif de la situation familiale , mes grands parents âgés de 91 et 92 ans ont 4 enfants ( 3 garçons et une fille ) , mon père un de ces 3 garçons est décédé en 2002. Leur fille a toujours vécu avec mes grands parents , aujourd'hui à la retraite , elle a décidé d'assurer ses vieux jours et de s'acheter une maison dans une autre région à 600 kms , elle a donc proposé à mes grands parents de vendre leur maison et de venir s'installer avec elle , ce qu'ils ont fait en mars dernier de façon précipitée en sans avertir leurs fils. Hors depuis l'installation dans la maison de ma tante , celle-ci mène grand train d'une part et fait faire des travaux d'aménagement au frais de mes grands parents en utilisant la carte bancaire de mon grand père de façon consentante ....(barrière , terrassement, portail électrique , changement prochain de véhicule etc etc ...) mes grands parents peuvent ils dépenser tout leur argent ( vente de leur maison )au profit de l'aménagement de la maison de ma tante ? Je précise que sur les 3 enfants encore vivants , mes grands parents ainsi que ma tante sont fâchés avec un de leur fils et frère .

Merci d'avance pour votre réponse

Victoria